

The Friend's Band (Montanaire)



Notre société de musique d'une vingtaine de musiciens recherche son nouveau directeur, selon cahier des charges ci-dessous !

Les candidatures (CV et lettre de motivation) sont à transmettre par mail à friendsband1061@gmail.com d'ici le 30 mars 2026 !

Notre président, Nicolas Borgeaud, se tient à votre disposition par téléphone (+41 79 601 41 83) en cas de question !

On se réjouit de vos nombreuses postulations !

Cahier des charges

Directeur du Friend's Band

1. Préambule

Le présent cahier des charges a pour objet de définir les missions, responsabilités, compétences et moyens alloués au futur Directeur de l'ensemble de cuivre Friend's Band, afin de garantir la qualité artistique, pédagogique et organisationnelle de l'ensemble. Le Directeur agit en concertation avec les membres et dans le respect des statuts et règlements intérieurs en vigueur.

2. Objectifs généraux

- Assurer la direction artistique et musicale de la fanfare.
- Fédérer les musiciens autour d'un projet collectif.
- Promouvoir l'ensemble auprès du public et des institutions.
- Développer la formation et l'intégration de nouveaux musiciens.

3. Missions

3.1. Artistiques

- Définir le répertoire en accord avec l'identité et le niveau de l'ensemble.
- Assurer la direction des répétitions et prestations publiques.
- Garantir la cohérence musicale et la progression de la fanfare.

3.2. Organisationnelles

- Collaborer avec les musiciens pour la logistique et la gestion du matériel.
- Participer à la préparation des projets culturels et partenariats.

3.3. Pédagogiques

- Accueillir et accompagner les membres.
- Favoriser la progression individuelle et collective des musiciens.
- Encourager la transmission intergénérationnelle et l'esprit de convivialité.

3.4. Communication et représentation

- Participer à la valorisation de l'image de la fanfare (supports de communication, réseaux sociaux, médias).

4. Responsabilités

- Qualité artistique et musicale des productions.
- Respect des valeurs, traditions et règles de vie de la fanfare.
- Bonne intégration et cohésion des musiciens.

5. Moyens mis à disposition

- Accès à la salle de répétition à Neyruz-sur-Moudon.
- Mise à disposition des partitions et du matériel musical collectif.
- Soutien administratif et logistique (selon les ressources de la structure).

6. Compétences attendues

- Qualités pédagogiques et sens de l'animation de groupe.
- Rigueur organisationnelle et aptitude à la gestion de projet.
- Qualités relationnelles, diplomatie et esprit d'initiative.

7. Modalités d'exercice

- Le Directeur est nommé pour une durée de 1 année, renouvelable.
- Sa mission peut être exercée à titre [bénévole / indemnisé / salarié] selon les dispositions prévues par la structure.
- Jours de répétition : mercredi et vendredi une semaine sur deux (pour que les élèves puissent participer plus facilement). Le programme des répétitions est établi en début de saison, pour environ 20 à 25 répétitions entre septembre et mars.
- Les soirées sont prévues habituellement le dernier week-end du mois de mars
- Pas de giron, ni de fête cantonale ou fédérale selon statuts
- Deux prestations dans les villages de la commune sont planifiées annuellement, en concertation avec l'ensemble des musiciens

8. Dispositions finales

Le présent cahier des charges entre en vigueur à compter du [date] et pourra être modifié ou complété sur décision conjointe du Bureau et du Directeur, après validation par l'Assemblée générale ou l'autorité compétente.

Fait à [lieu], le [date]

Pour approbation :

Le Président

Le Directeur de la fanfare